Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000939-20251001-DELIB59-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
14	14	12

L'an deux mille vingt-cinq Et le 1er octobre à dix heures

Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en Séance Publique à la Mairie, sous la présidence de M. Paul LIONS, Maire de Corbara.

Secrétaire de séance : SALDUCCI Ange

Date de la convocation :

24/09/2025

Date d'affichage: 24/09/2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

Et publication ou notification du :

Présents: LIONS Paul, SALDUCCI Ange, AMADEI Franck, FRANCESCHINI Jean-Baptiste, ALLAIN Marie-Paule, LE GALL Caroline, LUIGI Nathalie, SAVELLI

Vincent, PELISSIER Marie-Jeanne, SAVELLI Ambroise

Représentés : VITTORI José donne procuration à LIONS Paul ANTONINI Thomas donne procuration à SALDUCCI Ange

Excusés:

Absents: SUZZONI Pierre, SAVELLI Antoine-Pierre

DELIBERATION N°59/2025: DECISION MODIFICATIVE N°2

Sur proposition de Mr le Maire, il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Pour Le Maire La Secrétaire Générale Cécile BERNARD

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000939-20251001-DELIB59-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

.../...

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Chapitre	Opération	Article	Montants
Augmentations	1:		y	
Construction –				
Eglise du couvent	23	1402	2313	118 777.97 €
Construction -				
espace culturel				
patrimonial et paysager	23	1810	2313	42 415,00 €
Recettes	Chapitre		Article	161 192.97 € Montants
Augmentations				
Subvention Région- espace culturel patrimonial et paysager	13	1810	1322	42 415.00 €
	10	1010	1022	72 720,000
Subvention Région- Eglise du couvent	13	1402	1322	118 777.97 €
		Total	recettes	161 192.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Pour Le Maire, La Secrétaire Générale,

Cécile BERNARD